

Lyon, le 20 Octobre 2011

LA LIAISON LYON – TURIN AU CŒUR DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE D'INFRASTRUCTURES

La liaison Lyon – Turin est confirmée dans le réseau central de l'Union européenne et le futur tunnel franco-italien sera éligible à des financements européens jusque 40%.

Le Comité pour la Transalpine se réjouit des deux propositions adoptées hier, 19 octobre, par la Commission européenne : le nouveau réseau central de transport de l'UE et le plan de 50 Md € pour favoriser sa réalisation.

La Commission a, en premier lieu, défini une nouvelle approche de sa politique en matière d'infrastructures de transport en identifiant un réseau central composé de 10 grands corridors irriguant l'ensemble de l'Union européenne du Nord au Sud et d'Est en Ouest. Ces corridors permettent de relier les 83 plus grandes agglomérations européennes mais aussi les principaux ports et aéroports.

La nouvelle liaison Lyon - Turin est au cœur du corridor méditerranéen (n°3) reliant Séville/Algesiras via Madrid/Valence – Barcelone à Milan, Venise, Ljubljana et Budapest, soit 10 des grandes agglomérations européennes.

A ce titre, elle constitue une des priorités de la politique européenne d'infrastructures, dont le réseau central doit être en service pour 2030 au plus tard. Cet objectif est largement atteignable pour ce qui concerne le nouveau **tunnel franco-italien de la liaison Lyon – Turin : avec un démarrage des travaux fin 2013**, il pourrait être mis en service dès 2023-25.

La Commission a par ailleurs adopté un plan de 50 Md € sur 7 ans (2014-2020) destiné à financer ces infrastructures d'interconnexion au sein de l'Europe, dont 31,7 Md € sont réservés aux infrastructures de transport. Ces fonds seront alloués en priorité aux projets du réseau central et des financements européens jusque 40% sont proposés pour les maillons transfrontaliers situés à un « goulet d'étranglement » (massif montagneux, passage maritime...) et des financements jusque 20% pour les itinéraires d'accès.

Cette disposition qui concerne directement la nouvelle liaison Lyon – Turin, sera de nature à faciliter le financement du nouveau tunnel comme celui des itinéraires d'accès. Pour le tunnel de 57 km entre Saint Jean de Maurienne et Suse, un financement européen de 40% correspondrait à un apport de plus de 3 Md €. Il ramènerait la part des Etats français et italien respectivement à un peu plus de 2 Md € et un peu moins de 3 Md € répartis sur la durée de percement du tunnel.

Ces propositions de la Commission européenne doivent maintenant être approuvées par les Etats, au sein du Conseil de l'UE, et par le Parlement Européen.

En parallèle, il est essentiel que la France et l'Italie finalisent l'avenant définitif au Traité de Turin en cours de négociation pour lancer la réalisation du tunnel de base. **Il est tout aussi essentiel que cet avenant soit signé à la fin de cette année 2011 pour être prêt à démarrer les travaux fin 2013 et mobiliser ces nouveaux financements européens sur la période 2014 – 2020.**

Ce chantier constituera un **véritable relais de croissance avec la création de 6 à 10 000 emplois par an sur toute la durée des travaux**. Son lancement doit continuer de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques, en premier lieu ceux de la construction, comme l'ensemble des acteurs politiques qui ont démontré, ces derniers mois, leur engagement en faveur du Lyon – Turin.

Contact :

Comité pour la Transalpine - www.transalpine.com – info@transalpine.com – Tél. : (0)4 26 73 51 57